



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Politique de prix agricoles : objectifs et instruments

Louis-P. Mahe

Citer ce document / Cite this document :

Mahe Louis-P. Politique de prix agricoles : objectifs et instruments. In: Économie rurale. N°145, 1981. p. 35;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.2801>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_145_1_2801

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LA PART DES SUBVENTIONS DANS LES ACTIFS ET LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES

Subventions d'équipement et éléments d'actifs

On a pu constater que la part des subventions d'équipement dans les immobilisations et les actifs totaux s'accroissait de 1971 à 1976. Ceci est particulièrement vrai pour le secteur laitier ainsi qu'à partir de 1976 pour le secteur de la viande.

Subventions d'exploitation et excédent brut d'exploitation (EBE)

Pour chacun des trois secteurs, il faut noter l'importance de ces subventions dans la formation du profit puisqu'en 1976 elles représentent entre un quart et un tiers de l'EBE des entreprises. En 1976, elles jouent un rôle

particulièrement important dans la formation du profit des plus grandes entreprises du secteur de la viande.

Ainsi — pour les trois secteurs considérés — les subventions d'exploitation sont beaucoup plus sélectives que les subventions d'équipement et elles constituent une part importante de la formation du profit. Par ailleurs, il semble bien qu'entre 1971 et 1976 — au-delà des fluctuations — le rapport flux de subvention d'équipement/flux de subvention d'exploitation, relativement faible sur l'ensemble de la période, tend à décroître. L'essentiel des transferts État-IAA, sous forme de subventions, se réalise par le biais de subventions d'exploitations beaucoup plus sélectives, la tendance paraissant se renforcer.

POLITIQUE DE PRIX AGRICOLES : OBJECTIFS ET INSTRUMENTS

Louis P. MAHÉ

INRA Rennes*

Le texte résumé ici examine divers instruments de soutien des revenus agricoles et de contrôle de la production par les prix dans le cas d'un pays exportateur. Il compare les instruments actuellement utilisés dans la politique agricole commune en examinant leurs effets en fonction des objectifs ouverts ou implicites poursuivis par les pouvoirs publics. Il s'agit des quotas de production (QP), des compléments de prix ou «deficiency payments» (DP), des prélèvements restitutions (PR) et de la taxe de coresponsabilité (TC).

Les objectifs déclarés des politiques agricoles en pays développés tournent autour des mêmes thèmes, dont le traité de Rome donne une version : productivité, niveau de vie de la population agricole, stabilité, sécurité d'approvisionnement, prix raisonnables à la consommation.

L'analyse conduite montre les relations de cohérence et de contradiction entre ces objectifs et les divers instruments. Au plan de la répartition entre groupes concernés (agriculteurs, consommateurs, contribuables), les instruments induisent les transferts suivants : les quotas de production soutiennent un prix élevé à la production par restriction de la consommation (rationnement par le prix) sans transfert budgétaire. Les compléments de prix soutiennent les revenus par voie budgétaire sans léser les consommateurs. Le système des restitutions nécessite, pour un même niveau de prix, la ponction sur les consommateurs via le prix de vente et sur les contribuables pour financer les exportations.

Du point de vue de la répartition individuelle des revenus, les effets dépendent du système fiscal en vigueur. Une taxation basée sur l'impôt indirect, jointe à un soutien par les prix et à une fiscalité agricole non assise sur les revenus réels, présente toutes les conditions requises pour renforcer l'inégale répartition des revenus dans le secteur et dans l'ensemble de la société.

Concernant la stabilité des prix sur les marchés intérieur et mondial, le système des restitutions est le plus efficace stabilisateur à l'intérieur, mais il exporte ses propres perturbations à l'extérieur et ne contribue pas à l'absorption des fluctuations mondiales.

La seconde partie du texte se livre à une évaluation des

transferts et des pertes collectives d'allocation dans le cas de la production de céréales en France (considérée indépendamment de la C E E, ce qui fait apparaître la contribution de celle-ci à la valorisation de nos excédents). Bien que le prix mondial soit majoré de 13% pour la référence des calculs, ce qui minore les transferts, ceux-ci atteignent des sommes de plusieurs milliards de francs (Mds F) (1978-79). Ainsi, le système actuel produirait un transfert d'environ 9 Mds F aux producteurs, grâce à 5,6 Mds F prélevés sur les contribuables (ou consommateurs des pays partenaires) et à 4,6 Mds F au détriment des consommateurs, éleveurs et IAA en France.

Quel instrument permet d'assurer au mieux un transfert de 1 F en faveur des agriculteurs ? D'un point de vue d'efficacité économique stricte, ce sont les quotas et les compléments de prix qui semblent les mieux placés. Mais les quotas ont des effets inégalitaires très marqués en raison de leurs règles de répartition, puis viennent la TC et les PR. La même classification est obtenue si l'on considère que les consommateurs sont aussi les contribuables (fiscalité indirecte dominante). Si les agriculteurs n'aiment pas se voir «assister» au grand jour, les quotas apparaissent la meilleure solution puis vient la taxe de coresponsabilité. Toutefois, si l'on considère que la pénalisation des activités d'aval (IAA, élevage) est particulièrement grave, alors les quotas sont avec la TC, le plus mauvais instrument et les DP le meilleur.

Dans le cadre des hypothèses faites ici, il semble clair tout d'abord que le souci essentiel de la politique agricole n'est pas l'efficacité économique. De même, la préférence donnée aux instruments défavorables aux consommateurs et à l'aval, semble refléter une préférence marquée pour les transferts discrets, par les prix. Cela peut traduire à la fois, crainte des coûts d'administration, refus marqué du sentiment d'assistance et faible préoccupation à l'égard des effets induits sur les activités d'aval.

L'importance des PR et TC et l'existence de quotas montrent le peu de poids donné aux objectifs d'équité ; par contre la stabilité interne est jugée prioritaire : à travers sa politique de prix, la PAC n'est pas très tournée vers la régulation des marchés agricoles mondiaux.

* INRA - Économie, 65, rue de St-Brieuc, 35042 Rennes cédex.